

Organisateur de l'activité

- **Nom**
Institut des Hautes études sur la Justice
- **Prénom**
IHEJ
- **Adresse**
8 rue Chanoinesse 75004 Paris
- **Raison sociale**
association loi 1901

Informations pratiques

- **Intitulé de l'activité**
« La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne a-t-elle atteint ses ambitions ? »
- **Description de l'activité**
Enregistrement du podcast « Angle Droit », un podcast de la grille de programme Amicus Radio. L'émission portait sur le thème « La Charte des droits fondamentaux de l'union européenne a-t-elle atteint ses ambitions ? ». Une consultation citoyenne s'en est suivie avec le public présent, l'équipe de l'IHEJ / Amicus Curiae, la journaliste et productrice de l'émission, Marie Boëton et les trois invités du podcast.
- **Date et heure**
le 24 Octobre 2018 de 18h30 à 20h30
- **Lieu**
Le Consulat de la Gaité
- **Nombre de participants**
40

- **Catégories de publics présents**

Le public du consulat, les publics mobilisés par notre partenaire Echo Citoyen (lobby citoyen), des étudiants en droit mobilisés par Amicus radio et des universitaires mobilisés par l'IHEJ.

- **Nom des intervenants ou des grands témoins s'étant exprimés**

Il s'agit des trois intervenants du podcast, ainsi que de la journaliste qui a modéré la conversation pendant et après l'enregistrement du podcast :

Marie Boëton : journaliste à La Croix, productrice de l'émission ANGLE DROIT

Karine Gilberg : directrice du bureau de l'expertise et des questions institutionnelles de la délégation aux affaires européennes et internationales du ministère de la justice

Tania Racho : doctorante et spécialiste des droits fondamentaux en Europe

Patrice Spinosi : avocat spécialiste en droits fondamentaux

Synthèse de l'activité

- **Thèmes évoqués**

- La charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

- La construction européenne

- La représentativité démocratique

- Les élections européennes

- La crise migratoire et ses conséquences sur les droits fondamentaux des migrants

- **Questions / attentes / problèmes soulevés**

La compréhension du contenu de la Charte fait défaut. Bien que le public venait d'assister à une discussion animée par des spécialistes de la question, certaines incompréhensions semblaient demeurer.

Les personnes présentes ont, dans leur ensemble, demandé plus d'harmonisation en matière de droits fondamentaux au niveau européen. Ils ont approuvé les pressions récemment exercées par les institutions européennes sur les États membres qui ont manqué à plusieurs reprises à leurs obligations découlant des traités (Hongrie, Pologne).

- **Pistes de proposition formulées**

- une harmonisation plus poussée de la protection des droits fondamentaux entre les États membres de l'Union européenne;

- un renfort de la citoyenneté européenne pour une meilleure légitimation de l'action de l'Union européenne matière de droits fondamentaux;

- une amélioration de la communication de l'Union européenne, afin que ses objectifs ainsi que les moyens pour les mettre en œuvre soient vus et compris par la population, notamment dans un domaine aussi important que celui des droits fondamentaux;- que

l'Union européenne considère le référendum comme une source de légitimité plus importante

Facultatif

Commentaires sur le déroulé de la Consultation

Notre soirée au Consulat fût un réel succès.

La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne - comme l'ensemble de la construction européenne - est aujourd'hui questionnée dans sa nature, son échelle, ses ambitions. Cela montre à quel point les Droits de l'homme, si souvent présentés comme une cause consensuelle, sont au cœur d'un débat politique dont l'issue n'a jamais été aussi incertaine. A quoi sert une telle charte ? Est-elle à la hauteur des attentes des citoyens ? Pourquoi est-elle remise en question par certains ? Était-il prématuré de chercher une forme d'harmonisation des droits des citoyens européens ? Plus largement, l'Europe est-elle toujours légitime pour traiter des droits fondamentaux ? Toutes ces questions ont été évoquées et débattues pendant l'enregistrement ainsi durant la consultation qui a suivie.

Ces discussions ont été de qualité. L'enregistrement du podcast a duré une trentaine de minutes et a permis de poser les bases de la problématique. Une partie du public semblait familière de ces questions, mais d'autres non. L'espace étant ouvert au public, de nombreux habitués des lieux se sont joints à l'audience pendant l'enregistrement, puis pendant le débat. Les personnes présentes ont pu donner leur avis par le biais de l'outil MENTIMETER. Il s'agit d'un questionnaire participatif en ligne par le biais duquel nous leur avons posé une dizaine de questions sur l'avenir des droits fondamentaux dans l'Union européenne. Le débat s'est ensuite articulé autour de l'analyse de ces résultats. Cet outil nous a permis de révéler de manière ludique et graphique les résultats de la consultation. La révélation de ces résultats, entraînant les réactions de la salle et des intervenants a ainsi fait naître un débat qui a duré près de quarante cinq minutes.

Vous trouverez en pièce jointe le lien vers l'émission qui a été mise en ligne sur le site d'Amicus Radio , l'enregistrement de la consultation citoyenne, ainsi que la synthèse des résultats obtenus